



...tous nos communiqués sur [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)... ...tous nos communiqués sur [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)...

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

05 mai 2012

### **Cinq nouveaux cadavres de milans royaux, l'interdiction de la bromadiolone s'impose !**

**De nouveau autorisée par le préfet du Puy-de-Dôme pour des traitements contre le campagnol terrestre, la bromadiolone continue de tuer des espèces protégées : 5 cadavres de milans royaux viennent d'être découverts. Ils s'ajoutent aux 28 cadavres déjà ramassés depuis l'automne 2011. Preuve est faite, une nouvelle fois, que l'usage de la bromadiolone est incompatible avec la protection du milan royal. Son usage doit par conséquent être banni.**

Comme si l'hécatombe de milans royaux et de buses variables, intoxiqués à la bromadiolone, en 2011 dans le Puy-de-Dôme n'avait pas servi de leçon ! Comme si cette hécatombe n'avait pas suffi à démontrer une nouvelle fois la dangerosité de ce puissant anticoagulant pour la faune sauvage, et particulièrement le milan royal.

Rappelons, en effet, que suite à des traitements à la bromadiolone menés à l'automne 2011, pas moins de 44 cadavres de rapaces (dont 28 de milans royaux et 16 de buses variables) avaient été découverts par la LPO dans le Puy-de-Dôme. Cette situation avait d'ailleurs conduit le préfet à suspendre l'autorisation de la bromadiolone dans la lutte contre le campagnol terrestre sur 22 communes du département jusqu'au 29 février 2012.

Hélas, le répit a été de courte durée pour le milan royal et les craintes exprimées par la LPO cet hiver, lors des réunions de travail avec les services de l'Etat et les professionnels, bien fondées ! Dès le mois de mars, le préfet a de nouveau autorisé l'usage de la bromadiolone dans les zones de pullulation du campagnol terrestre et de nidification du milan royal. Les conséquences ne se sont pas fait attendre longtemps. A ce jour, 5 cadavres ont été découverts par la LPO. Deux de ces oiseaux étaient des femelles nicheuses ! Des buses mortes ont également été découvertes, ce qui laisse craindre une importante mortalité pour tous ces rapaces généralistes et l'ensemble des consommateurs de campagnols.

Dans ce contexte, l'avenir du milan royal est incertain et les efforts déployés par la LPO et les associations de protection de la nature anéantis. Comment expliquer que dans un même temps, l'Etat confie à la LPO la rédaction du second plan national d'action en faveur du milan royal et autorise l'usage de la bromadiolone là où niche le milan royal ?

La LPO déplore amèrement ces politiques paradoxales. Elle a d'ailleurs porté plainte contre l'Etat français auprès de la Commission européenne pour protection insuffisante du milan royal. La LPO ne manquera de signaler ces nouveaux cas de mortalité à la Commission européenne.

Preuve est faite, une nouvelle fois, que l'usage de la bromadiolone est incompatible avec la protection du milan royal. Son usage doit par conséquent être banni et les techniques alternatives à la lutte chimique, ayant prouvé leur efficacité, adoptées.

Aujourd'hui, alors que la France s'apprête à élire son président de la République, la LPO attend du futur gouvernement qu'il sache aussi prendre des mesures d'urgence pour assurer la sauvegarde de cette espèce gravement menacée, dont la France abrite la deuxième population mondiale.

Allain Bougrain Dubourg  
Président de la LPO

## Fiche signalétique

Le milan royal (*Milvus milvus*) est un rapace diurne de grande taille. D'une longueur de 59 à 66 centimètres pour une envergure de 145 à 165 centimètres, il pèse entre 800 et 1 050 grammes pour les mâles et 950 à 1 300 grammes pour les femelles.

Il se reconnaît à sa longue queue rousse triangulaire et profondément échancrée, typique de l'espèce.

## Menaces

- La dégradation de son habitat et la disparition de ses proies ;
- Les empoisonnements accidentels et volontaires ;
- La diminution du nombre de décharges (où ce rapace, aux mœurs de charognard, trouve sa nourriture) ;
- Les tirs ;
- Les collisions avec les voitures, les lignes électriques et les éoliennes.

## Statuts

Suite à son déclin constaté entre 1990 et 2000, le statut européen du milan royal a évolué depuis 2005 : il figure désormais dans les catégories « en déclin » avec comme critère « déclin modéré et récent ». Inscrite sur la Liste rouge de l'UICN en raison de son endémisme européen, cette espèce est considérée, depuis cette date, comme quasi-menacée. En France, le milan royal figure désormais parmi les espèces vulnérables (liste rouge actualisée en 2008).

## Distribution mondiale

La population nicheuse mondiale est exclusivement présente en Europe : l'Allemagne, la France et l'Espagne abritent, à elles trois, environ 72 % de la population mondiale. Si l'on ajoute la Suède, le Royaume-Uni et la Suisse, on obtient pour ces 6 pays environ 93 % de la population mondiale (20 800 à 24 900 couples).

En France, on distingue cinq foyers principaux :

- le Massif central
- l'ensemble du Piémont pyrénéen
- la Chaîne jurassienne
- les plaines du Nord-est
- la Corse.

## Plus d'informations

Sur les sites Internet : <http://rapaces.lpo.fr/milan-royal> ; <http://www.faune-auvergne.org/>

## Photos disponibles



*Crédit photo : Romain Riols, LPO Auvergne*

## Contacts

**Patrick LADIESSE,**  
*Attaché de presse LPO*  
06 34 12 50 69  
[patrick.ladiesse@lpo.fr](mailto:patrick.ladiesse@lpo.fr)

**Fabienne DAVID,**  
*LPO Mission Rapaces*  
01 53 58 32 53  
[fabienne.david@lpo.fr](mailto:fabienne.david@lpo.fr)

**Pierre Tourret,**  
*LPO Auvergne*  
04 73 36 13 14  
[pierre.tourret@lpo.fr](mailto:pierre.tourret@lpo.fr)